

Dingy-Saint-Clair, le 02 septembre 2015

COUPES AFFOUAGÈRES 2015-2016

Les chefs de famille intéressés, **ayant un domicile réel et fixe sur la commune au 1^{er} janvier 2015**, sont priés de se faire inscrire auprès de l'entrepreneur de leur hameau :

Secteurs	Entrepreneurs
Chef-lieu, Chessenay, Provenat, Glandon, Nanoir	PETIT Alain
Les Tailles	QUETANT Albert
La Blonnière	LE MASLE Franck
Verbin	CEDOZ Thierry
Les Curtils-hauts	COEMET Sylvain
Les Curtils-bas, les Tappes	BURDIN Jean-Paul
Cornet	DE BORTOLI Lionel

**LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES PAR LES ENTREPRENEURS
du 05 au 25 septembre 2015 à 18h00**

RECOMMANDATIONS AUX AFFOUAGISTES

- Le bois d'affouage est strictement réservé à un usage personnel.
- Le lieu de coupe par secteur sera délimité par l'Agent ONF qui procédera au marquage des bois à couper.
- Chaque lot correspondra à un moule (ou 4 stères 70), empilé à 1,33m x 1,33m x 2,66m ou 1,00m x 1,50m x 3,14m.
- Le lot sera composé de quartiers et de rondins d'un diamètre supérieur à 5 cm ; tous les bois de diamètre inférieur, charbonnettes ou bois morts, pourront être enlevés par les affouagistes sans supplément.
- Tout affouagiste inscrit ne réalisant pas son moule est exclu l'année suivante.
- Contrôle (par l'agent ONF ou le conseiller municipal désigné) : après empilage des lots.
- Période de coupe et d'empilage : entre le 15 octobre 2015 et le 16 mai 2016.
- Le bois doit être enlevé à la date d'inscription.

Tout affouagiste en infraction se verra exclu l'année suivante.

- Des lots de nettoyage peuvent être attribués par l'agent ONF sur le secteur du Fier, le contacter au 06 24 97 30 76.